
Cours de tir 2020-2021

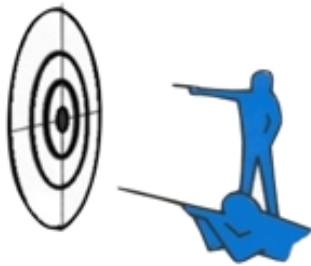
Carabine et pistolet



Table des matières

Table des matières	2
La rage de réussir	3
Règlement	4
Horaire et Lieu	4
Présence	5
Paiement du cours	6
Age révolu	6
Cours obligatoires	6
Inscription	6
Horaire et Lieu	7
Comportement	7
Matériel	8
Tenue vestimentaire et équipement de tir	9
Participation aux compétitions	10
Munition	11
Charte d'engagement	12
Covid-19	13
Covid-19 - mesure de précaution	14
Calendrier	15

La rage de réussir



Dans le tir sportif, il faut de la persévérance, un mental d'acier et ne jamais renoncer.

« J'ai raté 9'000 tirs dans ma carrière.
J'ai perdu presque 300 matches.
26 fois, on m'a fait confiance pour prendre le tir
de la victoire et j'ai raté.
J'ai échoué encore et encore dans ma vie
Et c'est pourquoi j'ai réussi » Micheal Jordan

L'utilisation du genre masculin dans ce document, a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire

Règlement

Horaire et Lieu

Tous les mardis soir, hors vacances scolaires (voir calendrier en annexe).

Débutants : 18h00 à 19H00

Avancés : 19h15 à 20H15

Des aménagements d'horaire peuvent être mis en place à la discrétion de l'organisateur.

Adresse du stand de tir :

Route du Pont Butin 8, 1213 Petit-Lancy



Les arrivées tardives à répétition ne seront pas acceptées et peuvent amener à l'exclusion du cours.



Présence

L'élève qui s'est inscrit à l'école de tir, accepte la condition qu'il doit être présent à tous les cours.

En cas de maladie, le représentant légal de l'élève doit avertir l'organisateur du cours avant le début de celui-ci.

L'organisateur du cours peut-être joint par l'un des trois moyens suivant :

Nicolas Schwager : 079/ 381.30.03

e-mail : eanecoledetir@gmail.com

Stand de tir : 022/ 792.29.21

Si le représentant légal de l'élève n'a pas averti l'organisateur du cours, l'élève sera marqué comme absent non excusé. Au bout de trois absences non excusées, l'élève sera renvoyé du cours avec effet immédiat.



Paiement du cours

Le paiement du cours sera effectué avec le bulletin de versement qui sera délivré après les vacances d'octobre. Ce paiement doit être effectué sous les 30 jours.

Prix du cours : 100 CHF

L'interruption du cours par l'élève et ou l'exclusion du cours ne donne droit à aucune forme de remboursement

Age révolu

Pour ce cours la tranche d'âge acceptée est entre 10 et 20 ans.

Cours obligatoires

Le premier cours est obligatoire avec la présence des parents pour les nouveaux élèves. Les 5 cours suivant pour les élèves seuls.

Inscription

Attention : chaque année l'élève devra se réinscrire.



Horaire et Lieu

Le badge d'accès est distribué à tous les participants après le paiement de la caution. Le badge d'accès ne donne droit à l'entrée du stand uniquement dans la période du cours.

Prix de la caution : 100 CHF

Le badge sera remboursé au représentant légal sous restitution de celui-ci en cas d'interruption ou d'exclusion du cours. Ce remboursement est effectué par l'intermédiaire du secrétariat du stand. Il peut être envoyé par la poste avec vos coordonnées bancaires.

Comportement

Un stand de tir est un lieu de tranquillité.

Il ne faut pas :

- Crier
- Avoir son natel en mode sonnerie
- Courir à côté des tireurs

Il faut :

- Respecter le pas de tir et ne pas se mettre à côté d'un tireur si on n'y est pas autorisé par un moniteur.
- Pour la sécurité des participants, l'élève suivra les consignes données par les moniteurs. En cas de doute, le dernier mot reviendra à l'organisateur du cours.
- L'organisateur se réserve le droit de diffuser un fond musical à des fins d'entraînement.

Matériel

Chaque élève aura à disposition pour le cours :

- Une arme

Pour les tireurs avancés et au cas par cas, il sera recommandé d'acquérir sa propre arme.

- Un cache-œil
- Des bouchons d'oreille (paire personnelle)

L'élève prendra soin du matériel.

En cas de perte du cache-œil ou des bouchons d'oreille, le représentant légal s'engage à remplacer l'élément perdu. La somme de 40 CHF sera demandée pour le cache-œil et de 5.- pour la paire de bouchons d'oreille.



Tenue vestimentaire et équipement de tir

Pour les élèves débutants, aucun équipement particulier n'est demandé. L'élève devra simplement être habillé de manière correcte. Il est recommandé de porter des chaussures à semelle plate afin d'avoir une stabilité optimum.

Pour les élèves avancés, à la carabine, il sera recommandé, voire demandé, d'avoir un équipement de tir.

Le prix de la location d'un équipement de tir (veste, pantalon et chaussures) s'élève à environ 300.- par année. Un déplacement à Lucerne sera nécessaire pour concevoir un équipement correct.

Pour les élèves avancés, au pistolet, il sera recommandé, voire demandé, d'avoir une paire de chaussure adéquate.



Participation aux compétitions

La satisfaction pour tout sportif est d'affronter d'autres sportifs. Pour ce faire, les élèves s'engagent à participer aux concours suivants :

- **Tir de l'escalade (dernier cours avant les vacances de Noël)**
- **Tir de l'amitié (mois de novembre) le tir se déroulera le soir du cours de tir au stand St-George.**
- **Rencontre des clubs, à la carabine (mai-juin)**

Pour les élèves plus avancés et ayant le niveau requis : Participations aux qualifications du tour d'équipes et de groupes junior et si qualifiés, à la finale suisse ayant lieu à Berne le dernier week-end du mois de février. Pour ces compétitions une licence de tireur sportif sera demandé auprès de la FST. Il sera demandé au participant de devenir membre junior de l'Arquebuse.

Les frais liés aux déplacements aux Championnats suisses sont assurés par l'Arquebuse. Si nous décidons de participer à d'autres concours, il se peut que la présence des parents soit demandée.



Munition

Il est interdit de rentrer chez soi avec de la munition ou partie de munition.

Toute personne allant à l'encontre de cette règle sera immédiatement renvoyée de l'école de tir.

Les fautes graves pourront être sanctionnées par l'exclusion de tous les stands de tir de Suisse.



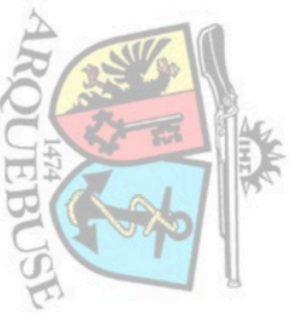
Charte d'engagement

Charte d'engagement

COPIE DU TIREUR

Attestation de compréhension

Par la présente signature, nous attestons avoir pris connaissance du règlement et nous nous engageons à le suivre.



Nom du représentant légal _____ Signature du représentant légal _____

Nom de l'élève _____ Signature de l'élève _____

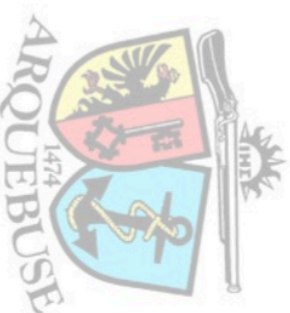
Lieu et date :

Charte d'engagement

COPIE POUR L'ORGANISATEUR

Attestation de compréhension

Par la présente signature, nous attestons avoir pris connaissance du règlement et nous nous engageons à le suivre.



Nom du représentant légal _____ Signature du représentant légal _____

Nom de l'élève _____ Signature de l'élève _____

Lieu et date :

Tous droits réservés. La reproduction ou la diffusion, sous quelque forme que ce soit, totale ou partielle, n'est autorisée qu'avec l'accord écrit de l'auteur



Nouveau coronavirus

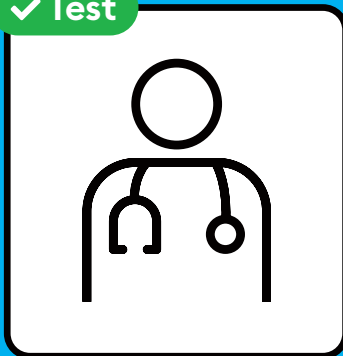
Actualisé au 6.7.2020

**VOICI COMMENT
NOUS PROTÉGER:**



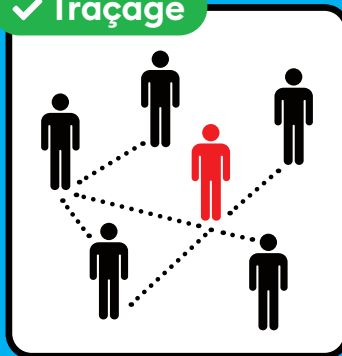
Suivre impérativement les nouvelles règles :

✓ Test



En cas de symptômes, se faire tester tout de suite et rester à la maison.

✓ Traçage



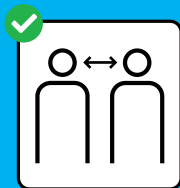
Chaque fois que c'est possible, fournir ses coordonnées pour le traçage.

✓ Isolement/quarantaine

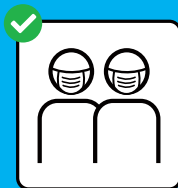


En cas de test positif : isolement.
En cas de contact avec une personne testée positive : quarantaine.

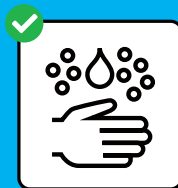
Pour rappel :



Garder ses distances.



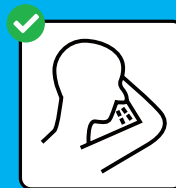
Recommandé : un masque si on ne peut pas garder ses distances.



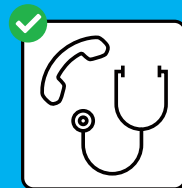
Se laver soigneusement les mains.



Éviter les poignées de main.



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.



Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

Art. 316.623.f

www.ofsp-coronavirus.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Scan for translation

Covid-19 - mesure de précaution

Les éléments suivant prennent place temps que le dispositif sanitaire de l'OFSP est valide

- Matériel : il est demandé à l'élève d'acheter le bandeau, cache oeil et bouchons d'oreille.
- Le prix est fixé à 40 CHF. L'équipement est personnel et devra être ramené à chaque leçon. En cas d'oubli l'école n'est pas autorisée à prêter du matériel.
- La présence des parents pendant le cours n'est pas autorisée dans la zone de tir, la buvette est libre d'accès.
- Les élèves ne peuvent pas choisir leur cible.
- la poignée de main étant proscrite, le bonjour et au revoir ne le sont pas.
- Les mains sont à désinfecter à l'entrée et à la sortie du stand 10m et 50m.
- le port du masque est requis et sera enlevé pour le tir par les élèves. Les moniteurs porteront le masque.



Calendrier

CALENDRIER ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Août 2020

Lu	24	31
Ma	25	
Me	26	
Je	27	
Ve	28	
Sa	29	
Di	30	

Septembre 2020

Lu		7	14	21	28
Ma	1	8	15	22	29
Me	2	9	16	23	30
Je	3	10	17	24	
Ve	4	11	18	25	
Sa	5	12	19	26	
Di	6	13	20	27	

Octobre 2020

Lu		5	12	19	26
Ma		6	13	20	27
Me		7	14	21	28
Je	1	8	15	22	29
Ve	2	9	16	23	30
Sa	3	10	17	24	31
Di	4	11	18	25	

Novembre 2020

Lu		2	9	16	23	30
Ma		3	10	17	24	
Me		4	11	18	25	
Je		5	12	19	26	
Ve		6	13	20	27	
Sa		7	14	21	28	
Di	1	8	15	22	29	

Décembre 2020

Lu		7	14	21	28
Ma	1	8	15	22	29
Me	2	9	16	23	30
Je	3	10	17	24	31
Ve	4	11	18	25	
Sa	5	12	19	26	
Di	6	13	20	27	

Janvier 2021

Lu		4	11	18	25
Ma		5	12	19	26
Me		6	13	20	27
Je		7	14	21	28
Ve	1	8	15	22	29
Sa	2	9	16	23	30
Di	3	10	17	24	31

Février 2021

Lu	1	8	15	22	
Ma	2	9	16	23	
Me	3	10	17	24	
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	
Sa	6	13	20	27	
Di	7	14	21	28	

Mars 2021

Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	31
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	
Sa	6	13	20	27	
Di	7	14	21	28	

Avril 2021

Lu		5	12	19	26
Ma		6	13	20	27
Me		7	14	21	28
Je	1	8	15	22	29
Ve	2	9	16	23	30
Sa	3	10	17	24	
Di	4	11	18	25	

Rentrée scolaire

Vacances scolaires

Jours fériés

Cours de tir

Mai 2021

Lu		3	10	17	24	31
Ma		4	11	18	25	
Me		5	12	19	26	
Je		6	13	20	27	
Ve		7	14	21	28	
Sa	1	8	15	22	29	
Di	2	9	16	23	30	

Juin 2021

Lu		7	14	21	28
Ma	1	8	15	22	29
Me	2	9	16	23	30
Je	3	10	17	24	
Ve	4	11	18	25	
Sa	5	12	19	26	
Di	6	13	20	27	

Juillet 2021

Lu		5	12	19	26
Ma		6	13	20	27
Me		7	14	21	28
Je	1	8	15	22	29
Ve	2	9	16	23	30
Sa	3	10	17	24	31
Di	4	11	18	25	

Août 2021

Lu		2	9	16	23	30
Ma		3	10	17	24	31
Me		4	11	18	25	
Je		5	12	19	26	
Ve		6	13	20	27	
Sa		7	14	21	28	
Di	1	8	15	22	29	

Vacances scolaire 2020-2021

Jeûne genevois

jeudi 10 septembre 2020

Vacances d'automne

du lundi 19 octobre au vendredi 23 octobre 2020

Vacances de Noël et Nouvel An

du jeudi 24 décembre 2020 au vendredi 8 janvier 2021

Vacances de février

du lundi 15 février au vendredi 19 février 2021

Vacances de Pâques

du jeudi 1er avril au vendredi 9 avril 2021

Ascension

jeudi 13 mai 2021

Pentecôte

lundi 24 mai 2021

Vacances d'été

dès lundi 5 juillet 2021

Vacances scolaire 2021-2022

Jeûne genevois

jeudi 9 septembre 2021

Vacances d'automne

du lundi 25 octobre au vendredi 29 octobre 2021

Vacances de Noël et Nouvel An

du vendredi 24 décembre 2021 au vendredi 7 janvier 2022

Vacances de février

du lundi 14 février au vendredi 18 février 2022

Vacances de Pâques

du jeudi 14 avril au vendredi 22 avril 2022

Ascension

jeudi 26 mai 2022

Pentecôte

lundi 6 juin 2022

Vacances d'été

dès lundi 4 juillet 2022



Site internet : www.ge.ch/